

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2009

Le Conseil Municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 26 mars 2009 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Claudine SAINT-GAUDENS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Marc VIRION, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Rafaël DA SILVA, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Clotilde BILLOIR, Kenza MOTAÏB

Ont délégué leur droit de vote :

- ✓ Pascal BOIS, représenté par Michel FRANÇAIX
- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Françoise GALLOU
- ✓ Madeleine BIGOT, représentée par Danièle BLAS
- ✓ Agnès LECOMTE, représentée par Claudine SAINT-GAUDENS
- ✓ Gilles VIGNE, représenté par David LAZARUS
- ✓ Doriane FRAYER, représentée par Marie-France SERRA

Absent :

Néant

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.40.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (23 présents, 6 pouvoirs, soit 29 votants).

Monsieur Marc VIRION est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2009 est adopté à l'unanimité (soit 29 voix pour).

Monsieur le Maire propose que soient ajoutés à l'ordre du jour les quatre points suivants : Aliénation de logement HLM – Avis du conseil municipal ; Indemnités représentatives de logement des instituteurs pour l'année 2009 ; Réalisation d'un ensemble de service à la population (Triolet/Lahille) – Echange de terrains ; Rénovation de la salle Raymond Joly – Demande de subvention à l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2009-001 portant passation d'un contrat de séjour de ski avec l'association Temps Libre du Pays Haut 13 RUE DU CHATEAU 55230 ARRANCY/CRUSNES. Le coût total de cette prestation est de 5 657,20 € TTC.

N° SG-DM-2009-002 portant passation d'une convention de partenariat culturel et d'un contrat de financement avec le Théâtre du Beauvaisis. Le coût total de ces prestations est de 1 832,00 €.

N° SG-DM-2009-003 avenant n°1 au contrat pour la maintenance du logiciel ATAL II avec la société ADUCTIS. Le coût total de ces prestations est de 594,00 € HT.

N° SG-DM-2009-004 – Avenant au contrat de maintenance pour le logiciel URBAPRO (SERCL). Le coût total de cette prestation est de 282,25 € TTC.

N° SG-DM-2009-05 portant renouvellement du contrat d'assistance téléphonique, de maintenance matériel et suivi logiciel Protecsys avec la société HOROQUARTZ. Le coût total de cette prestation est de 3 631,34 € TTC.

N° SG-DM-2009-06 ANNULEE

N° SG-DM-2009-007 portant passation d'un contrat pour la location et l'entretien de la balance pour l'affranchissement du courrier. Le coût total annuel H.T. de cette prestation est de 604,58 € HT, soit 723,40 € TTC.

N° SG-DM-2009-007bis portant passation d'un contrat pour la location de la machine à affranchir
Le coût total annuel H.T. de cette prestation est de 675,55 € HT, soit 807,96 € TTC.

N° SG-DM-2009-008 portant passation d'un marché pour l'acquisition de matériel de cuisine pour le restaurant Flora Tristan.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société Dubois Grande Cuisine, domiciliée 11, rue Niepce – ZAC Mercières – 60471 COMPIEGNE Cedex, pour un montant de 18.777,20 € TTC.

N° SG-DM-2009-009 Portant acquisition d'un véhicule auprès de GEUDET CONCESSIONNAIRE RENAULT pour un montant de 7.490,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-010 Signature d'un bail avec l'Etat pour la mise à disposition de locaux à usage de bureaux pour la Trésorerie de Chambly. Le montant annuel du loyer est fixé à 14.357,00 €.

N° SG-DM-2009-011 Signature d'un bail avec l'Etat pour la mise à disposition de locaux à usage d'habitation pour le Trésorier de Chambly. Le montant annuel du loyer est fixé à 10.265,00 €.

N° SG-DM-2009-12 portant passation de contrat de location pour une exposition à la bibliothèque avec l'ADAR. Le coût total de cette prestation est de 4 100 € TTC.

N° SG-DM-2009-13 Portant renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel URBAPRO. Le coût total de cette prestation est de 1 844,63 € TTC.

N° SG-DM-2009-14 Portant passation d'une convention de services avec ORANGE BUSINESS SERVICES pour la liaison internet SDSL rue Isaac Newton (nouveau bâtiment communal). Le coût total de cette prestation est de 5 412,14 € TTC par an.

N° SG-DM-2009-15 Portant reconduction du contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime avec statuts avec la société JVS-MAIRISTEM. Le coût total de cette prestation est de 2 206,32 € TTC.

N° SG-DM-2009-16 Portant reconduction du contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime sans option avec la société JVS-MAIRISTEM. Le coût total de cette prestation est de 4 449,52 € TTC.

N° SG-DM-2009-17 Portant reconduction du contrat d'entretien pour les fontaines de la place de l'Hôtel de ville avec la société A.D. POMPES. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-18 Portant reconduction du contrat pour la fourniture d'arbres, arbustes et fleurs avec la société CHAMOULAUD. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-19 Portant reconduction du contrat pour la fourniture d'arbres, arbustes et fleurs avec la société TRAUWAEN. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-20 Portant reconduction du contrat pour la fourniture d'arbres, arbustes et fleurs avec la société FLEURON D'ANJOU. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-21 Portant reconduction du contrat concernant la maintenance de l'ascenseur de la bibliothèque municipale Marcel Pagnol avec la société KONE. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-022 Portant reconduction du contrat de maintenance pour les cloches de l'église avec la société BODET. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-023 Portant reconduction du contrat de maintenance pour les cadrans de l'église avec la société BODET. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-024 Portant reconduction du contrat d'entretien de visites techniques de 2 manches d'évacuation à l'école Salengro avec O.S.I. OTIS SECURITE INCENDIE. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-025 Portant reconduction du contrat concernant l'entretien de l'ascenseur de la Maison de la Petite Enfance avec SACAMAS. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-026 Portant reconduction du contrat concernant l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et production eau chaude sanitaire (ECS). Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-027 Portant nomination d'un régisseur pour la régie de recettes « fête foraine ».

N° SG-DM-2009-028 Portant reconduction du contrat concernant l'entretien et la maintenance des climatisations avec ELYO. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-29 Portant reconduction du contrat entretien alarme incendie avec la société S.E.S.T. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-30 Portant reconduction du contrat d'entretien du système électronique contre le vol avec la société S.E.S.T. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-31 Portant reconduction du contrat de télésurveillance avec la société S.E.S.T. Le contrat est reconduit selon les mêmes conditions que le contrat initial.

N° SG-DM-2009-32 Portant passation du contrat pour la vérification technique des paratonnerres avec la société B.C.M. Le coût total de cette prestation est de 839.00 € HT.

N° SG-DM-2009-33 Portant passation d'un contrat de mise à disposition d'une fontaine de dégraissage avec la société SAFETY KLEEN. Le coût total de cette prestation est de 1 176,42 € TTC.

N° SG-DM-2009-34 Portant passation d'un contrat avec ELECTRICITE DE France. Fourniture d'énergie électrique au tarif jaune du 12 février au 16 mars 2009.

N° SG-DM-2009-35 Portant passation d'un contrat d'hébergement pour week-end avec l'EDELWEISS. Le coût total de cette prestation est de 5 526,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-36 Portant passation d'une convention d'assistance aux personnes dans le cadre d'un séjour ski avec la SMACL. Le coût de cette prestation est de 150.00 € TTC.

N° SG-DM-2009-037 Portant passation d'un marché pour l'établissement du plan de la commune englobant la totalité de l'école maternelle Elsa Triolet et le groupe scolaire Charles Lahille avec la société A.E.T. sise 2, rue Aristide Briand – B.P. 90402 – 60110 Méru, pour un montant de 1.333,54 € TTC.

N° SG-DM-2009-038 Portant passation d'un contrat avec l'association Artistes & Compagnie pour la représentation d'un spectacle au pavillon Conti. Le coût total de cette prestation est de 300,00 € TTC.

RAPPORT N° 1 : Compte de gestion de la commune – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Les résultats du compte de gestion 2008 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2008 du budget principal de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ APPROUVE le compte de gestion 2008 de la commune.

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Les résultats du compte de gestion 2008 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2008 du budget annexe du service de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ APPROUVE le compte de gestion 2008 du service de l'assainissement.

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Les résultats du compte de gestion 2008 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2008 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ APPROUVE le compte de gestion 2008 du service de l'assainissement.

Désignation d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le vote se déroulera sans sa présence. Il propose au conseil municipal de nommer président de séance pour l'examen de ces points, Monsieur David LAZARUS, Maire Adjoint délégué aux finances de la commune.

Les votes suivants se feront sur 28 voix.

RAPPORT N° 4 : Compte administratif de la commune – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ ADOPTE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2008 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	12 340 547,48	17 364 231,52	5 023 684,04	5 005 731,00		8 219 092,00	7 721 310,00	- 479 828,96
FONCTIONNEMENT	9 244 707,78	10 885 311,06	1 640 603,28		2 450 186,00			4 090 789,28
TOTAL CUMULE	21 585 255,26	28 249 542,58	6 664 287,78	5 005 731,00	2 450 186,00	8 219 092,00	7 721 310,00	3 610 960,32

RAPPORT N° 5 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ ADOPTE le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2008 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	222.383,73	26 427,57	- 195 956,16		461 343,00	33 946,00		231 440,84
FONCTIONNEMENT	166 401,78	213 078,32	46 676,54		105 291,00			151 967,54
TOTAL CUMULE	388 785,51	239 505,89	- 149 279,62		566 634,00	33 946,00		383 408,38

RAPPORT N° 6 : Compte administratif du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ ADOPTE le compte administratif de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise pour l'exercice 2008 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	3 760 063,91	4 011 495,98	251 432,07		753 513,00	0,00	0,00	1 004 945,07
FONCTIONNEMENT	3 760 063,91	3 760 063,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	7 520 127,82	7 771 559,89	251 432,07		753 513,00	0,00	0,00	1 004 945,07

*Monsieur le Maire revient présider la séance.
Les votes suivants se feront sur 29 voix.*

RAPPORT N°7 : Affectation des résultats de la commune

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ AFFECTE le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 1 500 000,00 € au c/ 1068 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »
 - 2 590 789,00 € au c/ 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°8 : Budget primitif de la commune – exercice 2009 :

Rapporteur : David LAZARUS

1. Vote du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ ADOPTE le budget de la commune pour l'exercice 2009 qui s'équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	12 732 895,00	12 864 542,00	25 597 347,00
RECETTES	12 732 895,00	12 864 542,00	25 597 347,00

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de

2. Vote des trois taxes communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ FIXE les taux des trois taxes communales de la manière suivantes :

2009	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	39,98 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

3. Subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ VOTE les subventions aux associations telles que ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant de la subvention 2009
A.C.P.G.	100
A.C.T.P.	100
A.E.C.	7 000
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500
A.N.A.C.R.	100
A.N.C.A.C.	100
A.V.E.C.	800
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	100
ARAC	100
ARCHERS	500
ASS DE GESTION DU CISPD CHAMBLY	26 281
ASS GENEALOGIQUE DE L'OISE	150

AUMONERIE (les amis de l')	300
BILLARD CLUB	250
C.L.E.C.	87 500
CHAMBLY PETANQUE	500
CHAMBLY BAD	6 000
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	230
COC Chambly	12 300
COLOMBOPHILE	77
COMITE DE JUMELAGE	1 525
COMITE DU BOIS HOURDY	13 000
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	484
COOPERATIVE ECOLE CONTI	541
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	456
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	642
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	467
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	310
DIAPASON	3 000
DOM/TOM	1 400
ECOLE DE MUSIQUE	104 000
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	2 700
L'ENVOL	100
F.C. CHAMBLY	43 000
F.N.D.I.R.P.	100
HAND BALL	60 000
HARMONIE	5 000
J.O.C.	300
LES HIRONDELLES	800
LA PALETTE	200
LES JARDINS DE VALENCIENNES	91
LES JARDINS FAMILIAUX	461
LOCOMOTIVE CAMBLYSIEN	1 000
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	1 700
SYNDICAT D'INITIATIVE	3 000
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	168
VELO CLUB	1 372
TOTAL	388 805

RAPPORT N°9 : Affectation des résultats du service de l'assainissement – exercice 2008:

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ AFFECTE les résultats 2008 du budget de l'assainissement de la manière suivante :

Compte 1068 –« EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE » : 0 €

Compte 002 -« EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE » : 151 967,00 €

RAPPORT N°10 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

1. Vote du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ ADOPTE le budget assainissement pour l'année 2009 qui s'équilibre la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	349 295,00	442 351,00	791 646,00
RECETTES	349 295,00	442 351,00	791 646,00

2. Vote du taux de la taxe communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ FIXE le taux de la taxe communale d'assainissement à 0,65 € par m³.

RAPPORT N°11 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ ADOPTE le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise qui s'équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	4 765 011,00	4 765 011,00	9 350 022,00
RECETTES	4 765 011,00	4 765 011,00	9 350 022,00

RAPPORT N°12 : Signature d'une convention avec l'Etat pour l'application du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Rapporteur : David LAZARUS

Afin de pouvoir bénéficier du versement anticipé du FCTVA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 3.479.067,00 € ;
- ❖ DECIDE d'inscrire au budget de la commune de Chambly 4.386.573,00 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 26% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- ❖ AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Chambly s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

RAPPORT N°13 : Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Par délibération en date du 17 septembre 2008, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ ADOPTE les statuts du SISPD tels que joints en annexe.

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés passés en 2008

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'arrêté d'application du 26 décembre 2007 de l'article 133 du code des marchés publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 4.000,00 € HT effectués lors de l'exercice 2008.

RAPPORT N°14 : Rénovation de l'école Conti – Mise en œuvre d'un chantier d'insertion

Rapporteur : Marie-France SERRA

Par délibération n° 16 du 16 février 2009, le conseil municipal a autorisé la signature de documents relatifs à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion dans le cadre de la rénovation de l'école Conti. En raison de certains réajustements ayant eu lieu :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ RAPPORTE la convention pour la prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un chantier d'insertion signée le 27 février 2009 ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Centre Social Rural du Pays de Thelle une nouvelle convention faisant état d'un montant de prestations de 20.668,00 €.

RAPPORT N°15 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise

Rapporteur : Patrice GOUIN

1. Mise à jour du dossier de réalisation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC de la Porte sud de l'Oise et conformément aux dispositions des articles R.311-7 et R. 311-8 du Code de l'Urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré, ainsi qu'un programme d'équipements publics.

Le dossier de réalisation a ainsi été validé par le conseil municipal lors de sa séance du 22 février 2008 et, compte tenu des modifications (mineures) intervenues au titre de ce projet depuis cette date,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ APPROUVE la présente mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, ainsi que le programme des équipements publics de la zone.

2. Autorisations de dépôt de permis de démolir

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, et conformément au code de l'urbanisme et notamment à l'article L.430-1,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à déposer des demandes de permis de démolir pour les constructions suivantes :
 - 1 bâtiment sur la parcelle cadastrée AM n° 66 (Chamblimmo)
 - 1 bâtiment sur la parcelle cadastrée AM n° 37 (SCI OTTAVIA Fabio Lucci)
 - 1 bâtiment sur les parcelles cadastrées AM n° 116 et 117 (ex-Immoyente)
 - 1 bâtiment sur les parcelles cadastrées AM n° 59, 60, 65, 119 et 120 (SCI le Moulin Neuf).

RAPPORT N°16 : Aliénation de logement HLM – Avis du conseil municipal

Rapporteur : Claudine SAINT-GAUDENS

Conformément à la loi n° 86.1290 du 23 décembre 1986 modifiée par la loi n° 94.624 du 21 juillet 1994 codifiée aux articles L. 443-7 à L. 443-15.5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- ❖ EMET UN AVIS DEFAVORABLE quant à l'aliénation par l'OPAC du logement sis 106 allée des Chardonnerets – appartement n° 7 au Pré Menneville au bénéfice de Monsieur Tanguy NEYROLLES (ERCUIS – 60).

RAPPORT N°17 : Indemnités représentatives de logement des instituteurs pour l'année 2009

Rapporteur : Marie-France SERRA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ FIXE le taux de revalorisation, au titre de l'année 2009, de l'indemnité représentative de logement pour les instituteurs à 2 %.

RAPPORT N°18 : Réalisation d'un ensemble de service à la population (Triolet/Lahille) – Echange de terrain

Rapporteur : Patrice GOUIN

Dans le cadre de la réalisation de l'ensemble regroupant un restaurant municipal scolaire satellite, des locaux d'accueil périscolaire et de loisirs, ainsi que des locaux destinés aux associations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ APPROUVE les dispositions relatives à l'échange de terrains (parties de AH 2904 et 2906) avec les Consorts Foubert et la société ADMJC moyennant le versement par la commune d'une soulte de respectivement 40.000,00 € et 50.000,00 € à chacun.
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse d'échange et l'acte authentique correspondant.

Rapport n°19 : Rénovation de la salle Raymond Joly – Demande de subvention à l'Etat au titre de la réserve parlementaire

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Dans le cadre de la rénovation de la salle Raymond Joly, la municipalité souhaite réaliser des travaux de mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées.

Les dépenses prévues sont estimées à 93.184,000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 30.000,00 € à l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21 h. 55.

Fait le 27 mars 2009.

Le Député Maire

Michel FRANÇAIX

Compte-rendu sommaire affiché le
conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-5 du Code
Général des Collectivités Territoriales.